

Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe

DEL-2023 – DAJ-06

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU VENDREDI 27 JANVIER 2023**

**LISTE DES MARCHES ATTRIBUES DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ADAPTEE
AU COURS DE L'ANNEE 2022**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 27 du mois de janvier à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
1	DAVID	Pierre-Emile	X		HOUBLON	Christine		
2	MERIDAN	Didier		X	CELIGNY	Jean-Luc	X	
3	DELTA	Edouard		X	BELIA	Georges		
4	BERAL	Olga	X		ELEORE	Jean-Pierre		
5	EUSTACHE	Fred	X		CHALUS	Ary		
6	MOUSSE	Tony	X		BERNADOTTE	Denis		
7	BABEL	Francis	X		LICIUS	Romain	X	
8	FAIRFORT	Éric		X	BABEL	Fred		
9	ATALLAH	André		X	ISSA	Jean-François		
10	PETRO	Sonia		X	REJON	Philippe		
11	ABELLI	Thierry		X	COÉZY	Georget		
12	ABSALON	Kévin		X	SIBA	Denise		
13	ZOZO	Gaby	X		DORVILLE	Murielle		
14	JOSPITRE	Christian		X	BALON	David		
15	OPET	Ghislaine	X		PHILETAS	Christina		
16	VALLUET	Anselme		X	MOUILA	Gladys		
17	BERCHEL	Jean-Marie		X	PIOCHE	Mireille		
18	LANDRY	David		X	ROSEAU	Fabrice		
19	FRAIR	Jules	X		LUTIN	David		
20	DAMO	Jimmy		X	BEAUPERTHUY	Emmery		
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole		X	DI RUGGIERO	Patrick		
22	POMPILIUS	Anaïs		X	DI RUGGIERO	Nicole		
23	EMMANUEL	Félix	X		SAHAI	Serge	X	
24	BROCHANT	Patrick		X	TARER	Philippe		
25	MARICEL	Arthur	X		SAPOTILLE	Jocelyn		
26	COMBES	Yvon		X	BEAUZOR	Lucien		
27	MAES	Jean-Claude		X	ETZOL	Maryse		
28	HEGESIPPE	Jean-Marc		X	TOTO	Joel		
29	MANNE	Éric		X	DANQUIN	Alberte	X	
30	LUSINE	Jacqueline	X		EMMANUEL	Anaïs		
31	DULAC	Daniel	X		PELAGE	Patrick		
32	ARMOUGOM	Betty		X	LOQUES	Rose-Marie	X	

TITULAIRES			Présents	Abs, exc	SUPPLÉANTS	Présents	Abs, exc
33	DEZAC	Philippe		X	COQUITE	Richard	X
34	CHICOT	Eddy		X	LUCE	Fabrice	
35	CHERALDINI	Laurent		X	VERVIN	Rony	
36	KINDEUR	Ornella		X	MORDIER	Rose-Lise	
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François	X
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy	
39	ELIZABETH	Camille		X	PHIBEL	Christine	
40	MELANE	Merlin		X	FAMIBELLE	Roselise	
41	MOUNSAMY	Olivier	X		ZEMBAMA	Rodrigue	
42	MOUSTACHE-MAYEKO	Alin	X		BOUDHOU	Dimitri	
43	VERGE-DEPRE	Yves	X		RANCÉ	Rangy	
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre	X		BON	Pascal	
45	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel	
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges	X		NARDIN	Georges	
47	CRAIL	Christophe	X		DELOS	Sylvie	
48	REPIR	Jimmy		X	MAURIELLO	Edmée	
49	LORIDON	Eddy		X	ABELA	Jean-Marie	
50	ALBERT	Richard		X	SEJOR	Nelly	
51	EZELIN	Jean-Claude		X	BRUDEY	Philippe	
52	PETIT	André	X		BEAUJOUR	M. Dany	
53	BRUDEY	Hilaire		X	ROGERS	Patrick	
54	ROGERS	Patrick		X	DEHER	Gaëlle	
55	SACILÉ	Serge		X	LOSAT	Albert	
56	SARREAU	Alain		X	LAROCHELLE	Louis	
57	ANDRÉ	Héric	X		DELANNAY MALESPINE	Rosie	
58	MICHINEAU	Magloire	X		RÉNIA	Olivier	
59	LANCASTRE	Joel	X		BOULON	Eman	
60	TOI	Yvon	X		BRESLAU	Nicolas	

Secrétaire de séance : M. Arthur MARICEL

**LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUES DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ADAPTEE
AU COURS DE L'ANNEE 2022**

Le Comité Syndical a donné délégation au Président du Sy.MEG, par délibération DEL-2020-DAG-34 du 25 Septembre 2020, pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés avec ou sans formalités préalables (marchés à procédure adaptée et procédures formalisées) en tant que pouvoir adjudicateur et entité adjudicatrice lorsque les crédits sont inscrits au budget [article 1].

Les marchés concernés sont les marchés de travaux dont le montant est inférieur ou supérieur à 5 350 000 € HT ainsi que ceux de fournitures et de services dont le montant est inférieur ou supérieur à 214 000 € HT soit, tous les marchés relevant de l'article R.2123-1 à R.2123-3 du Code de la Commande Publique ainsi que des articles R.2122-1 et suivants.

Le montant est porté à 428 000 € HT s'agissant des marchés de fournitures et de services portant sur des prestations liées aux activités des opérateurs de réseaux.

Ces seuils ont été révisés depuis le 1^{er} janvier 2022 respectivement pour les travaux à 5 382 000 € HT et 215 000 € HT pour les fournitures et les services. Celui appliqué pour les opérateurs de réseaux a été maintenu.

Le lancement des marchés attribués s'est inscrit dans le cadre de besoins inhérents à différents domaines parmi lesquels :

- ↳ la politique sociale du syndicat ;
- ↳ la communication ;
- ↳ le transport ;
- ↳ l'éclairage public.

Le tableau suivant détaille pour chacun des marchés, l'intitulé, les caractéristiques, le nom de l'attributaire, la date d'acceptation des offres.

Récapitulatif des marchés à procédure adaptée (MAPA) attribués au cours de l'année 2022

INTITULE DU MARCHÉ	CARACTERISTIQUES	ATTRIBUTAIRE	DATE D'ACCEPTATION
FOURNITURE ET LIVRAISON DE TITRES DE RESTAURATION POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL DU Sy.MEG	MAPA simple sans allotissement – montant maximum de 214 000 € HT	UP	30 mars 2022
MARCHE SUBSEQUENT 2 AU LOT 1 A L'ACCORD-CADRE « CONCEPTION GRAPHIQUE DES SUPPORTS DE COMMUNICATION ET ANIMATION ANNUELLE DE L'ENSEMBLE DES RÉSEAUX SOCIAUX DU Sy.MEG » – Conception de supports graphiques – Année 2022	Marché subséquent – montant fixé suivant DPGF – 4 550 € HT	MARKET ONE	18 mai 2022
MARCHE SUBSEQUENT 2 AU LOT 2 A L'ACCORD-CADRE « CONCEPTION GRAPHIQUE DES SUPPORTS DE COMMUNICATION ET ANIMATION ANNUELLE DE L'ENSEMBLE DES RÉSEAUX SOCIAUX DU Sy.MEG » – Animation globale et annuelle de l'ensemble des réseaux sociaux du Sy.MEG – Année 2022	Marché subséquent – montant fixé suivant DPGF – 17 000 € HT	MARKET ONE	30 mai 2022
LOCATION LONGUE DUREE DE VEHICULES POUR LE Sy.MEG	Marché simple sans allotissement – montant inférieur à 213 000 € HT	Conseil Gestion Financement de Flotte [CGFF]	01 ^{er} juin 2022
MARCHE SUBSEQUENT 1 AU LOT 1 A L'ACCORD CADRE « TRAVAUX DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (EP) DANS LES COMMUNES AYANT TRANSFERE LEUR COMPETENCE AU Sy.MEG » – Réalisation de travaux EP: Travaux de rénovation de l'EP des zones prioritaires de la Commune du Moule	Marché subséquent avec une tranche ferme et deux tranches conditionnelles [tranche 1 affermie à la notification] – montant fixé suivant application du bordereau de prix unitaires [BPU]	CEE CARAIBES	22 juillet 2022

**LISTE DES MARCHES ATTRIBUES DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ADAPTEE
AU COURS DE L'ANNEE 2022**Accès au document public
Réception en ligne : 13/02/2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL-2020-DAG-34 du 25 Septembre 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président du Sy.MEG

Le comité syndical, après en avoir délibéré par,

Voix pour	31
Abstentions	0
Voix contre	0

DECLARE :

Article 1 : Après avoir pris connaissance de la liste des marchés à procédure adaptée (MAPA) attribués au cours de l'exercice 2022 présentée en pages suivantes.

Article 2 : Que les obligations relatives aux attributions confiées au Président en matière de passation de marchés à procédure adaptée au cours de l'année 2022 ont bien été respectées.

Article 3 : Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Signé le lundi 13 février 2023
Président
DULAC Daniel



Récapitulatif des marchés à procédure adaptée (MAPA) attribués au cours de l'année 2022

INTITULE DU MARCHÉ	CARACTERISTIQUES	ATTRIBUTAIRE	DATE D'ACCEPTATION
FOURNITURE ET LIVRAISON DE TITRES DE RESTAURATION POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL DU Sy.MEG	MAPA simple sans allotissement – montant maximum de 214 000 € HT	UP	30 mars 2022
MARCHE SUBSEQUENT 2 AU LOT 1 A L'ACCORD-CADRE « CONCEPTION GRAPHIQUE DES SUPPORTS DE COMMUNICATION ET ANIMATION ANNUELLE DE L'ENSEMBLE DES RÉSEAUX SOCIAUX DU Sy.MEG » - Conception de supports graphiques – Année 2022	Marché subséquent – montant fixé suivant DPGF – 4 550 € HT	MARKET ONE	18 mai 2022
MARCHE SUBSEQUENT 2 AU LOT 2 A L'ACCORD-CADRE « CONCEPTION GRAPHIQUE DES SUPPORTS DE COMMUNICATION ET ANIMATION ANNUELLE DE L'ENSEMBLE DES RÉSEAUX SOCIAUX DU Sy.MEG » - Animation globale et annuelle de l'ensemble des réseaux sociaux du Sy.MEG – Année 2022	Marché subséquent – montant fixé suivant DPGF – 17 000 € HT	MARKET ONE	30 mai 2022
LOCATION LONGUE DUREE DE VEHICULES POUR LE Sy.MEG	Marché simple sans allotissement – montant inférieur à 213 000 € HT	Conseil Gestion Financement de Flotte (CGFF)	01 ^{er} juin 2022
MARCHE SUBSEQUENT 1 AU LOT 1 A L'ACCORD CADRE « TRAVAUX DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (EP) DANS LES COMMUNES AYANT TRANSFERE LEUR COMPETENCE AU Sy.MEG » – Réalisation de travaux EP : Travaux de rénovation de l'EP des zones prioritaires de la Commune du Moule	Marché subséquent avec une tranche ferme et deux tranches conditionnelles [tranche 1 affermée à la notification] – montant fixé suivant application du bordereau de prix unitaires (BPU)	CEE CARAIBES	22 juillet 2022